

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 15 novembre 2023

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 09/11/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE*

Présents : 6

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:** Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Malika BEAUDET par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Yves BAISSAC

### Objet: Approbation convention participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI Vallée du Célé - DE\_2023\_5\_3

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune fréquente l'école du RPI de la Vallée du Célé depuis la rentrée 2023.

Il précise que la participation des communes aux frais de fonctionnement a été fixée par délibération du Conseil syndical du RPI en date du 17 septembre 2020 à 1 300 € par élève.

soit 1 élève x 1 300 € = 1 300 € pour la commune d'Espédailiac

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation et autorise le Maire à signer la convention de répartition de ces charges de fonctionnement

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance  
**Yves BAISSAC**



Le Maire,  
**Gérard MAGNÉ**



Publication sur le site de la Mairie le :  
12/12/2023

RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/11/2023
046-21400942-20231115-DE_2023_5_3-DE